

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 4 novembre 2010

8 Association La Faïencerie-théâtre de Creil - avenant à la convention d'occupation du domaine public

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA
Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

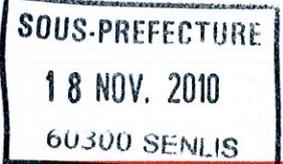
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Par délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2009, vous avez autorisé monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec l'association la Faïencerie-théâtre de Creil. Cette convention a pour objet d'exposer les modalités d'occupation du domaine public communal consentie à titre gratuit, précaire et révocable par la ville à l'association la Faïencerie-Théâtre de Creil.

Afin d'étendre son soutien à l'activité de l'association de la Faïencerie Théâtre de Creil, je vous propose que le nettoyage des locaux mis à disposition de l'association de la Faïencerie Théâtre de Creil correspondant à un forfait de 750 heures par an ne fasse pas l'objet d'un remboursement par l'association à la ville pour ces deux dernières années, à savoir 2009 et 2010.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°12 du conseil municipal du 14 janvier 2009,
Vu la convention d'occupation du domaine public en date du 9 mars 2009,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 4 novembre 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 9 mars 2009 et certifiée exécutoire le 17 mars 2009 de mise à disposition de locaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

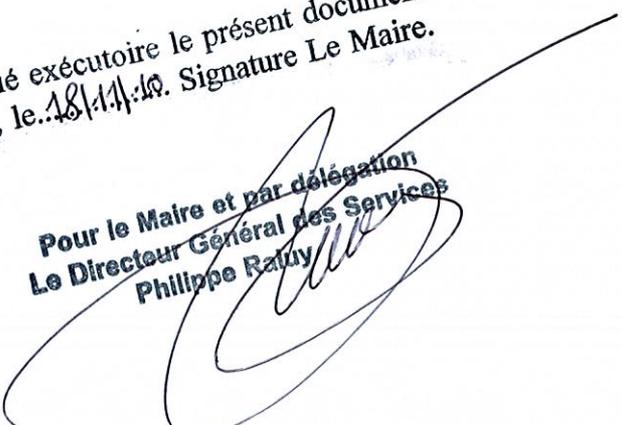
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

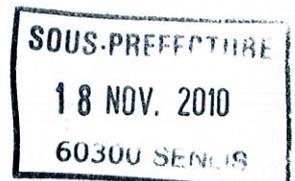
Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18/11/2010. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy




C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE